

attitude et de favoriser les initiatives au lieu de ne compter que sur l'intervention du gouvernement.

Franchement, je suis content qu'une entente soit intervenue entre le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta et qu'on ait pu lever les incertitudes existantes. Toutefois, je trouve décevant que le parti d'en face soit celui qui a tant milité pendant sa campagne électorale en faveur du pétrole bon marché. Les députés d'en face ont dit aux Canadiens qu'ils maintiendraient l'énergie à bas prix. Or, en vertu de l'entente qui vient d'être conclue, les Canadiens paient et payeront davantage pour les produits pétroliers que notre budget ne le préconisait. Ainsi, nous avons décidé de porter progressivement le prix du pétrole à 75 p. 100 du cours mondial. Or, cette même disposition fait partie de l'entente conclue entre l'Alberta et le gouvernement fédéral et ce, seulement pour le pétrole déjà exploité. Quant au nouveau pétrole ou celui que l'on découvrira après janvier 1981 son prix pourra, en vertu de l'entente actuelle, être aligné sur le cours mondial. Les consommateurs vont payer ce pétrole beaucoup plus cher. Je trouve cela décourageant que par pur opportunisme politique, nos vis-à-vis aient fait des promesses et conté monts et merveilles aux Canadiens mais que dès le lendemain des élections, ils aient oublié leurs belles paroles et manqué à leurs promesses.

En conclusion, j'aimerais rappeler ce que j'ai dit en commençant. J'ose espérer que les députés d'en face comprendront qu'il serait sage de permettre aux petites entreprises pétrolières canadiennes et à tous les Canadiens de s'épanouir et de travailler pour leur propre profit plutôt que de toujours faire intervenir le gouvernement.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir participer à ce débat. J'aurais préféré que nous n'ayons jamais eu à débattre ce bill mais malheureusement, il figure à l'ordre du jour du gouvernement. Aussi devons-nous en parler.

Le Programme énergétique national est en place depuis un an. Si l'on en juge par le fait que nous débattons encore l'un des principaux aspects de ce programme, il semble que ce dernier ne soit pas très populaire. Le temps est venu je crois d'examiner calmement les mesures législatives prises dans le cadre de ce programme. Apparemment, tous les députés ont fait leur choix. On a parfois l'impression d'assister à un dialogue de sourds. Chacun d'entre nous a une idée bien arrêtée sur le bill, sur les dispositions qu'il veut appuyer ou rejeter et l'indifférence a gagné l'auditoire.

● (1600)

C'est aussi vrai pour le parti libéral que pour les conservateurs et les néo-démocrates. Nous sommes tous si bien ancrés dans nos convictions que nous n'entendons vraiment pas ce que disent les autres. Probablement que cela ne sert à rien de les écouter parce que nous savons ce qu'ils vont nous dire. Notre

Pétrole et gaz du Canada—Loi

position idéologique est si bien définie que nous pouvons prévoir ce que dira l'autre parti. Il n'y a donc pas de surprise.

Cela n'est pas de nature à favoriser le débat législatif. Je me demande si le temps n'est pas venu de bien examiner le principe sur lequel repose toute loi si nous voulons adopter une mesure valable. Quels sont ces principes? C'est d'eux que découlent toutes les dispositions du projet de loi. Nous partons du principe que nous voulons une bonne loi. Nous devons décider si la loi que nous étudions est bonne. Par exemple, pendant un certain nombre d'années, j'ai parrainé un projet de loi sur l'enlèvement d'enfants par les parents. Aujourd'hui, le gouvernement a intégré ces dispositions dans le bill C-53.

Une expérience que j'ai vécue à Toronto il y a quelques années m'incite à poursuivre dans la même voie. Un jeune avocat se prévalait des dispositions du Code criminel concernant le kidnapping pour indiquer à ses clients la bonne manière de kidnapper leurs enfants sans violer pour autant le Code criminel. Pourtant, cette disposition du Code criminel doit être de nature à protéger les enfants. Cependant, un avocat s'en servait à leurs dépens. C'est une mauvaise disposition et plus vite on s'en débarrassera, mieux cela vaudra.

Essentiellement, toute loi doit être bonne. Il existe deux principes qui sont à la base de toute bonne mesure législative. Il y a d'abord le principe de l'universalité. Toute bonne loi devrait être d'une application généralisée. Une loi qui ne s'applique qu'à des cas particuliers n'est pas bonne. La loi devrait prévoir toutes les situations possibles.

En second lieu, elle ne devrait pas viser particulièrement une personne ou un groupe. Je suis certain que les défenseurs des libertés civiles dans cette enceinte sont d'accord là-dessus. Une loi qui vise un groupe en particulier n'est probablement pas une bonne loi.

Elle ne doit pas être formulée en vue de punir ou de récompenser une personne ou un groupe. Elle ne doit pas non plus menacer une personne ou un groupe. Elle devrait profiter à l'ensemble de la population. Par exemple, la première fois que j'ai siégé ici nous nous occupions encore d'adopter des mesures concernant une action en divorce particulière; la législation provinciale ne permettait pas alors à une personne de divorcer. Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que vous vous souvenez de certains cas de ce genre. Ce n'était pas une bonne loi. Je suis heureux que nous ayons modifié la loi de façon à ne plus avoir à nous occuper de cela. Nous ne devrions pas traiter des cas particuliers de cette façon. La loi doit être universelle.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'ai écouté attentivement le député. Nous en sommes à l'étape du rapport et le débat porte sur deux amendements du bill que nous avons regroupés. La présidence trouve que le député n'observe pas le principe qui veut que l'on s'en tienne strictement aux amendements à l'étude.